



Volume 10, no 11 Février 2009



Le mot du maire



Permettez-moi de vous présenter en ce début d'année 2009, un bulletin d'information municipale quelque peu différent de celui auquel vous êtes habitué. En effet, pour ceux qui ont suivi les derniers développements dans le dossier du projet d'acquisition de l'église Sainte-Jeanne-D'Arc, vous n'êtes pas sans savoir qu'une vaste consultation municipale est prévue prochainement. La première étape de cette consultation se fera via un bulletin municipal spécial distribué parallèlement à la présente édition et faisant état de l'ensemble des faits concernant l'étude de ce projet d'envergure.

Par ailleurs, nous souhaitons tout de même vous informer des derniers développements touchant les services offerts par la municipalité, particulièrement en matière de finances municipales. En effet, les membres du conseil municipal de même que le personnel administratif ont consacré les trois derniers mois à faire le bilan de l'année 2008 de même qu'à la préparation du budget pour l'année 2009.

De plus, le nouveau rôle triennal d'évaluation en vigueur pour les années 2009, 2010 et 2011 montre un accroissement moyen de 57 % pour l'ensemble de la Municipalité. L'impact sur votre compte de taxes

2009 diffère selon que votre secteur a subi une baisse, une légère hausse ou une hausse plus substantielle.

Je vous invite à lire attentivement les informations contenues au texte de présentation des prévisions budgétaires de même qu'à l'info-taxes 2009. Vous y trouverez des explications sur les principaux éléments de votre compte de taxes et les changements qui y ont été apportés pour l'année 2009.

Le maire, Pierre Poirier

Table des matières

Rapport du maire sur la situation financière de l'année 2008	pages 2-3
Présentation du budget 2009	page 4-5-6
Infos-taxes 2009	page 6-7
Séance d'information pour le rôle d'évaluation	page 8
Environnement	page 9
Les loisirs et la culture	page 10-11-12



Rapport du maire

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Novembre 2008



À toutes les citoyennes et citoyens de la Municipalité,

Il me fait plaisir de vous dresser le portrait de la situation financière de la municipalité.

Le rapport pour l'année financière 2007 a été déposé à la séance du conseil municipal le 1^{er} avril 2008. Celui-ci a permis de dégager un surplus de 709 427 \$ pour l'année financière 2007.

À une séance spéciale du conseil municipal tenue le 8 avril 2008, nous avons autorisé l'affectation d'une partie du surplus selon la répartition suivante :

Administration :	20 000 \$
Bâtiments :	10 000 \$
Réseau routier :	300 000 \$
Travaux publics :	24 000 \$
Aqueduc :	54 487 \$
Égout :	84 150 \$
Environnement :	50 500 \$
Urbanisme :	11 242 \$
Matières résiduelles :	77 830 \$
Loisirs et culture :	11 000 \$
Promotion et développement :	7 500 \$
Parcs :	20 000 \$
TOTAL:	670 709 \$

Le surplus libre de la municipalité disponible pour imprévus s'élève à 119 545 \$.

Le conseil a procédé au remboursement d'emprunts pour le réseau d'égout d'un montant de 170 500 \$ et pour le réseau d'aqueduc d'un montant de 83 100 \$.

SITUATION FINANCIÈRE 2008

Pour l'année 2008, selon les données financières au 30 septembre, l'analyse des revenus et dépenses nous permet de prévoir un équilibre pour la fin de l'exercice financier.

En 2008, nous aurons investi un total de 850 000 \$ en immobilisations, affectés aux fins suivantes : mise aux normes de l'hôtel de ville et du garage municipal, réalisation de travaux routiers, acquisition d'un camion de déneigement et de deux camionnettes, travaux d'aménagement extérieurs à la caserne et au garage municipal, réfection de parcs et terrains de jeux.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2008

Administration générale

- Adhésion au régime de retraite des élus municipaux
- Conseil sans papier
- Élaboration et publication d'une déclaration de services aux citoyens et d'un plan d'action pour l'année 2008
- Adhésion à un regroupement de municipalités pour l'obtention de soumissions pour les assurances collectives
- Mise aux normes de l'hôtel de ville et du garage municipal
- Nouveau découpage des districts électoraux
- Collaboration avec le Centre d'expertise hydrique pour la reconstruction du barrage du lac Cornu
- Adoption d'une politique sur le harcèlement psychologique
- Consultation publique sur un éventuel changement de nom de la Municipalité
- Avancement des dossiers de planification stratégique du CTEL et de la Pisciculture

Travaux publics

- Révision du règlement sur les normes de construction des chemins
- Obtention de subventions du MTQ pour l'amélioration du réseau routier
- Réalisation de travaux routiers d'une valeur de plus de 380 000 \$
- Acquisition d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipement de déneigement
- Acquisition d'une camionnette 4X4 pour le chef d'équipe
- Travaux d'aménagements extérieurs à la caserne et au garage municipal
- Réalisation d'une étude sur l'état des bâtiments afin de dresser un plan d'intervention et d'entretien à court et à moyen terme
- Mise en service d'un site pour la récupération des résidus domestiques dangereux
- Mise à jour des entrées d'eau sur système informatique

Urbanisme et environnement

- Troisième édition du programme de renaturalisation des rives
- Ajout de ressources au service de l'urbanisme et de l'environnement
- Obtention d'une subvention dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité pour la remise en fonction du speece cône au lac Carré
- Acquisition d'un véhicule de service
- Mise en place d'un programme de compostage domestique

Sécurité publique et service incendie

- Poursuite des visites de prévention
- Installation de quatre bornes fontaines sèches
- Mise sur pied d'un programme de cadets pompiers

Sports, loisirs et culture

- Organisation de plusieurs événements culturels : la fête du citoyen, les journées de la culture, sept concerts musicaux, le quatrième symposium de sculpture, le concours de photos
- Rénovation de la salle Bellevue suite au dégât d'eau survenu en février

- Programme d'échange d'emploi de l'Association Québec-France
- Participation à la campagne pour le diagnostic résidentiel Mieux consommer d'Hydro-Québec et obtention d'une subvention
- Acquisition d'un chapiteau
- Tenue d'un camp d'hiver durant la semaine de relâche scolaire

Parcs et terrains de jeux

- Réfection terrain de baseball et nouvelle cabane
- Réfection du parc Gérard Legault
- Aménagement du terrain pour le parc du Domaine Levert
- Carré de sable à la plage
- Réalisation d'un jardin d'eau avec chute au parc de la gare
- Travaux au parc du Domaine Lauzon
- Acquisition d'ameublement de parcs

BUDGET 2009 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Avec la collaboration de la direction et du personnel, nous préparons le budget 2009, ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2009, 2010 et 2011.

Lors d'une séance spéciale qui se tiendra en décembre, nous dévoilerons les principaux projets 2009 et nous adopterons le budget de fonctionnement ainsi que le programme triennal d'immobilisations.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le montant annuel de rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil municipal reçoit de la Municipalité et de la MRC est le suivant :

	Traitement	Allocation de dépenses Non imposable	TOTAL
Maire - base	15 683 \$	7 841 \$	23 524 \$
- MRC	5 233 \$	2 617 \$	7 850 \$
TOTAL	20 916 \$	10 458 \$	31 374 \$
Conseiller	5 228 \$	2 614 \$	7 842 \$

LISTE DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS

Avec le présent rapport, je dépose au bureau du greffe de la Municipalité la liste des contrats, entre le 1er novembre 2007 et le 31 octobre 2008, de 25 000 \$ et plus ainsi que la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec le même entrepreneur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Pierre Poirier
Le maire de Saint-Faustin-Lac-Carré

Présentation des prévisions budgétaires 2009

BUDGET 2009

Le budget 2009 comporte des modifications importantes compte tenu du fait qu'un nouveau rôle d'évaluation a été déposé et confectionné par le service d'évaluation de la MRC, et de la décision du conseil de mettre en place une tarification à la porte pour les services de la Sûreté du Québec plutôt que de charger ces services à même la richesse foncière.

Par ailleurs, la présentation de votre compte de taxes sera modifiée afin de la rendre plus transparente et donner un meilleur portrait de ce qu'il contient.

Rappelons d'abord les principales données du budget 2008. Nous avons un budget de 5 073 382 \$. Le taux de la taxe foncière générale était de 0.93 \$/100 \$ alors que celui des immeubles non-résidentiels avait été fixé à 1.60 \$/100 \$ et les terrains vagues desservis à 1.82 \$/100 \$. Ces taux étaient identiques à ceux de l'année 2007. Nous prévoyons terminer l'année avec un surplus mais il sera moins considérable que celui de 2007.

Les taux de l'année 2009 subiront des modifications importantes pour tenir compte d'une part du nouveau rôle d'évaluation et d'autre part des décisions de votre conseil municipal.

Il faut rappeler que la base du financement d'une municipalité repose sur l'évaluation des immeubles et que les taux de taxation sont fixés en fonction de la croissance des valeurs de ceux-ci. Au moment où on se parle, peu importe que nous soyons en accord ou en désaccord avec la façon dont l'évaluation se fait, nous devons vivre avec un système qui fixe les valeurs des immeubles qui permet de taxer pour réaliser des dépenses de services dont tous les contribuables bénéficient. Nous n'avons pas de pouvoir discrétionnaire à l'égard des valeurs établies.

Le rôle d'évaluation est revu et déposé tous les trois ans et les valeurs reflètent le marché au 1^{er} juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle. Le rôle 2009-2010-2011 reflète ainsi le marché au 1^{er} juillet 2007.

Lors du dépôt du nouveau rôle nous avons constaté un accroissement moyen de 57 % pour l'ensemble des immeubles de la municipalité, faisant passer la valeur totale des immeubles de 348 275 300 \$ à 548 103 200 \$.

Le problème que pose le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation est que la distribution de la variation des valeurs n'est pas uniforme. La moyenne d'augmentation de 57 % ne reflète pas la réalité de chacun des immeubles pris individuellement. Dans les circonstances, certains contribuables constateront une baisse de valeur alors que d'autres verront une très forte hausse. Fixer les taux de taxation devient un exercice plus complexe.

Afin d'évaluer les impacts d'un nouveau rôle, nous avons sollicité la collaboration d'une firme comptable afin d'évaluer les mesures existantes pour nous aider à revoir les alternatives possibles permises par la Loi et nous permettre d'établir la base de taxation. La recommandation de la firme comptable est de fixer la base de la taxation selon le mode actuel, c'est-à-dire ajuster le taux actuel en tenant compte des revenus nécessaires pour boucler le budget 2009 et faire face à nos obligations financières.

Même en ajustant les taux de taxation, il nous est impossible de fixer un taux qui fasse en sorte de maintenir un compte de taxe qui soit en équilibre pour chaque immeuble si on veut le comparer au compte de taxe 2008.

Par ailleurs, pour niveler au moins partiellement le déséquilibre créé par le nouveau rôle d'évaluation qui comprend des variations importantes et de faire en sorte de diminuer l'impact pour les contribuables subissant les plus fortes hausses de l'évaluation, le conseil a pris la décision d'introduire une tarification à la porte pour les services de la Sûreté du Québec et de libérer de cette façon un montant de 426 000 \$ de la taxe foncière générale.

Avec les nouveaux taux, nous sommes en mesure d'annoncer que 35% des contribuables verront leur compte de taxes diminuer pour 2009. Les autres contribuables subissent par contre une augmentation plus ou moins importante selon la variation de leur évaluation.

En 2009, le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.49 \$/100 \$, la taxe spéciale pour la dette à 0.0467 \$/100 \$. Quant à la tarification pour les services de la Sûreté du Québec, les premières unités de logement auront une tarification de 168 \$ la porte tandis que les unités de logement additionnelles auront une tarification de 50 \$ la porte. Quant aux terrains vacants, une tarification de 20 \$ sera applicable. Les immeubles non résidentiels auront quant à eux une tarification particulière qui tiendra compte du type d'industrie ou de commerce et qui variera entre 200 \$ et 4 000 \$.

Le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels est établi en 2009 à 1.01 \$/100 \$ auquel on doit ajouter 0.0957 \$/100 \$ pour le service de la dette et le taux sur les terrains vagues desservis à 0.98 \$/100 \$ auquel on doit également ajouter 0.0934 \$/100 \$ pour le service de la dette.

Les taux et tarifs relatifs à l'aqueduc et à l'égout subiront globalement une légère baisse considérant le fait, notamment, que nous avons remboursé en 2008 certaines dettes.

BUDGET 2009

Par ailleurs, la tarification pour la gestion et l'enlèvement des matières résiduelles demeure la même pour l'année 2009 (157 \$ par unité résidentielle).

Enfin, je rappelle que la convention collective était échu depuis le 30 septembre 2007. Une nouvelle convention a été conclue pour 4 ans et 3 mois, soit du 1^{er} octobre 2007 au 1^{er} janvier 2012 inclusivement. Des ajustements de salaires ont été consentis à nos employés pour rejoindre un marché comparable à notre municipalité, c'est-à-dire des municipalités avec un budget et une population comparables.

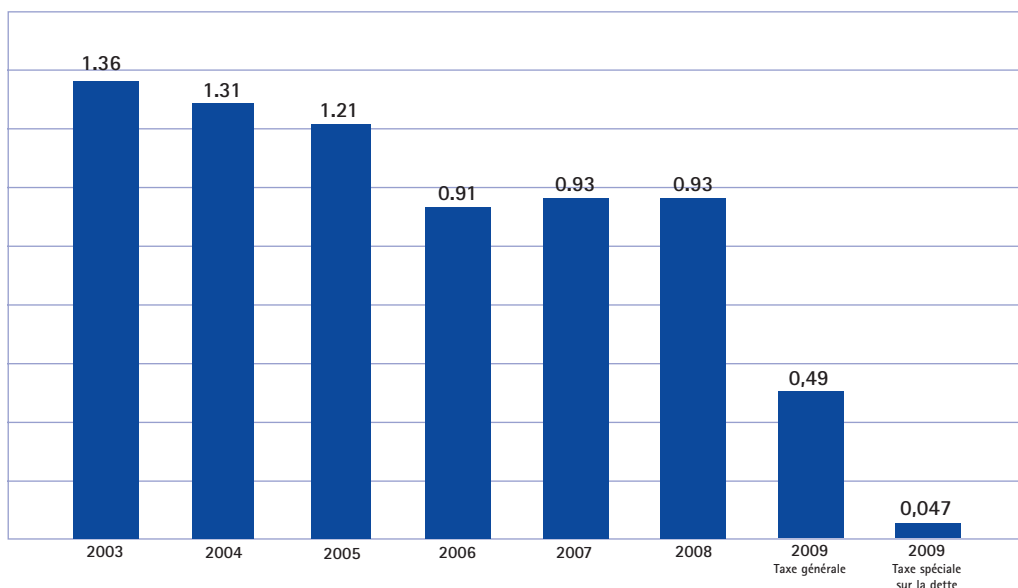
Il est cependant évident que ces augmentations de salaires ont un impact sur nos dépenses et elles sont ce qu'on appelle des dépenses incompressibles. À ces nouvelles dépenses, il faut ajouter une hausse de contributions à la MRC, au Transport adapté et collectif et à la Sûreté du Québec. Des augmentations en électricité, au coût de déneigement et la tenue d'élection en 2009 ont également un impact financier.

En tenant compte de ces augmentations la croissance globale des dépenses se situe à 3.5 %, ce qui, dans les circonstances nous apparaît raisonnable.

Voici en résumé les revenus et dépenses prévus pour 2009 :

DESCRIPTION	MONTANT	% DU BUDGET
REVENUS		
Taxes foncières générales	2 821 122 \$	53.7 %
Taxes spéciales pour remboursement des emprunts et du fonds de roulement	397 019 \$	7.6 %
Tarification pour services municipaux	1 202 998 \$	22.9 %
Paielements tenant lieu de taxes	70 694 \$	1.3 %
Autres revenus de sources locales	525 890 \$	10.0 %
Transferts	234 491 \$	4.5 %
TOTAL	5 252 214 \$	100 %
DÉPENSES		
Administration générale	1 019 545 \$	19.4 %
Sécurité publique	749 724 \$	14.3 %
Transport routier	1 223 578 \$	23.3 %
Hygiène du milieu, environnement et santé	931 455 \$	17.7 %
Aménagement, urbanisme et développement	200 043 \$	3.8 %
Loisirs et culture	599 873 \$	11.4 %
Frais de financement	242 342 \$	4.6 %
Remboursement en capital	307 943 \$	5.9 %
Affectation	(22 289 \$)	-0.4 %
TOTAL	5 252 214 \$	100 %

ÉVOLUTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE DEPUIS 7 ANS



VARIATION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE DES 6 DERNIÈRES ANNÉES

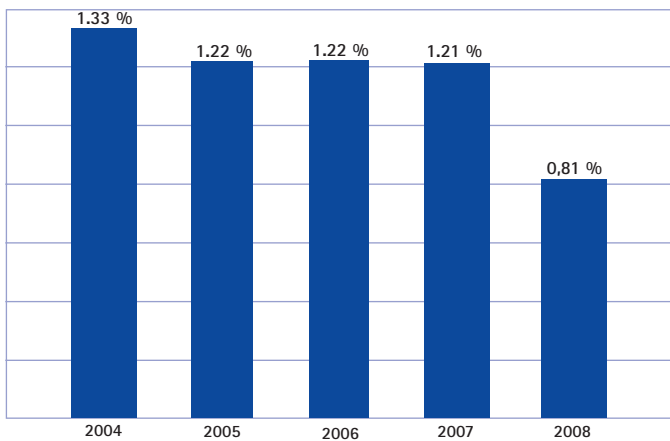
2004	-3.7 %
2005	-7.6 %
2006	-24.8 %
2007	+2.2 %
2008	0 %
2009	-42.3 %
DERNIÈRES 6 ANNÉES	-76.2 %

DETTE

Nous envisageons une baisse du coût du service de la dette de la Municipalité de l'ordre de 119 000 \$ pour 2009, comparativement au budget 2008. Cette baisse s'explique par le remboursement d'emprunts à l'aqueduc et à l'égout, à la fin du paiement du règlement 05-96 qui concernait l'aménagement de la bibliothèque et du règlement 85-2001 qui touchait la révision des plans et règlements d'urbanisme.

En 2008, nous avons contracté des dettes pour 761 000 \$ et remboursé 611 000 \$. Les emprunts pour la mise aux normes de l'hôtel de ville et les travaux extérieurs de la caserne du garage municipal ainsi que pour le camion 6 roues seront finalisés en 2009.

Le ratio d'endettement estimé est de 0.81%. Si l'on compare notre endettement net total (4 334 278\$) avec notre richesse foncière uniformisée (537 503 500\$). L'amélioration de notre ratio d'endettement suit évidemment l'accroissement de notre richesse foncière uniformisée.



CONCLUSION

En 2009, le conseil entend maintenir des dépenses de fonctionnement à un niveau comparable à 2008. Au niveau des immobilisations, nous continuerons le plan quinquennal du réseau routier et nous réaliserons des travaux importants aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur Lac-Carré et cela dans le cadre du programme du retour de la taxe d'accise sur l'essence.

En 2008, des mandats ont été accordés à des consultants dans les dossiers du CTEL et de la Pisciculture qui demeurent des dossiers prioritaires pour le conseil. En début d'année 2009, un plan d'action pour le CTEL sera déposé et le conseil entend mettre des efforts pour assurer le développement de cette infrastructure qui permettra de consolider les activités et de créer des emplois dans notre municipalité. Pour ce qui est de la Pisciculture, c'est la MRC qui en est le maître d'œuvre. Le conseil entend s'assurer que la municipalité aura toujours un rôle important à jouer dans le développement de ce territoire qui a aussi beaucoup d'importance pour la municipalité.

Au niveau de l'environnement, le conseil entend poursuivre ses efforts pour que la municipalité soit toujours reconnue comme municipalité verte.

En conclusion nous voulons vous assurer que le conseil procède toujours à un contrôle rigoureux des finances municipales tout en améliorant les services et activités qui sont offerts à la population.

Infos - Taxes 2009

Pour mieux comprendre mon compte de taxes

Suite à l'envoi du compte de taxes annuel, nous recevons chaque année plusieurs demandes d'informations de tous genres.

Sous forme de questions-réponses, voici les principaux éléments qui suscitent des questionnements.

1. Quelles informations, mis à part le total des taxes payables pour l'année en cours, mon compte de taxes contient-il?

Votre compte de taxes contient deux sections :

La première : L'avis d'évaluation : indique les renseignements relatifs au propriétaire, à la situation de l'immeuble, l'évaluation municipale de la propriété et les procédures et délais pour demander une révision de l'évaluation.

La deuxième : Le compte de taxes municipales : inclut le détail de la taxation annuelle, y compris les compensations pour services, les dates d'échéances, le montant de chaque versement à effectuer, les arriérés de taxes s'il y a lieu, de même que le taux d'intérêt applicable.

2. L'évaluation foncière de ma propriété change-t-elle à chaque année?

Non. Le rôle d'évaluation foncière est révisé tous les trois ans, d'où l'appellation « rôle triennal d'évaluation ». Le 1er janvier 2009 est entré en vigueur le rôle pour les années 2009-2010-2011. Nous en sommes donc à la première année du rôle triennal. L'évaluation foncière de votre propriété a donc été changée par rapport au rôle des années 2006-2007-2008.

3. Quelle incidence a le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation sur mon compte de taxes ?

Les taux des taxes dites « foncières » sont fixés en fonction de l'évaluation foncière des propriétés, à raison d'un certain taux « par cent dollars d'évaluation ».

Comme le rôle entrant en vigueur en janvier 2009 montre un accroissement total moyen de 57%, celui-ci a une incidence sur le taux de la taxe foncière « par cent dollars d'évaluation » qui sera moins élevé que pour les trois années précédentes.

4. Y a-t-il des modifications d'une année à l'autre sur la présentation des différentes taxes sur mon compte annuel?

Chaque année, le conseil municipal revoit en entier le règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations. Cette révision peut effectivement avoir un impact sur la présentation de votre compte.

Par exemple, au cours des dernières années, la taxe foncière générale comprenait le remboursement des emprunts payables par l'ensemble des contribuables. Pour l'année 2009, pour donner un meilleur portrait de ce pour quoi vous payez, un taux de taxe foncière spéciale servant au remboursement des emprunts, a été calculé indépendamment de la taxe foncière générale. Ainsi, sur votre compte, apparaissent maintenant deux taux différents de taxes calculés selon l'évaluation de votre propriété.

5. Le montant payable pour la Sûreté du Québec est-il nouveau?

Auparavant, votre part de la somme payable à la Sûreté du Québec était également incluse dans le taux de la taxe foncière générale. Pour l'année 2009, le conseil municipal a choisi de mettre en place une tarification à la porte plutôt que de charger ces services à même la richesse foncière. Ainsi, sur votre compte, un taux distinct de la taxe foncière générale correspondant à votre paiement à la Sûreté du Québec apparaît. Pour l'année 2009, ce taux est fixé à 168 \$ par unité résidentielle.

Si vous souhaitez comparer les taux de 2009 avec les taux de 2008, vous devez faire l'addition de la taxe foncière générale, de la taxe « service de la dette » et de la compensation pour la Sûreté du Québec.

6. Le taux de la taxe foncière générale est-il le même pour l'ensemble des propriétaires?

Pas nécessairement. C'est la Loi sur la fiscalité municipale qui régit les règles relatives à la taxation municipale et il y est prévu qu'un seul et unique taux de la taxe foncière générale est imposable pour l'ensemble des propriétés d'une même catégorie.

En effet, la Loi permet d'imposer une variété de taux, en fonction des catégories auxquelles les propriétés appartiennent.

À Saint-Faustin-Lac-Carré, deux catégories d'immeubles ont des taux qui diffèrent du taux de base, appelée catégorie résiduelle. Il s'agit des terrains vagues desservis et des immeubles non résidentiels.

Le taux de la taxe foncière générale de la catégorie résiduelle est fixé à 0,49 \$/100 \$ d'évaluation alors que celui de la catégorie non résidentielle est fixé à 1,01\$/100\$ d'évaluation. En ce qui concerne la catégorie des terrains vagues desservis, le taux est fixé à 0,98 \$/100 \$ d'évaluation.

7. Je demeure dans un secteur qui n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire. Est-ce que je paie tout de même pour ces services?

Non. Les compensations pour les services d'aqueduc et d'égout sont « sectorielles » c'est-à-dire qu'elles sont imposées uniquement aux secteurs desservis par ces services. Pour l'année 2009, la compensation pour le service d'aqueduc a augmenté légèrement, passant de 140 \$ à 144,50 \$ par unité résidentielle. La compensation pour le réseau d'égout sanitaire a quant à elle diminué quelque peu, passant de 75 \$ à 73 \$ par unité résidentielle, alors que la compensation pour l'usine d'épuration des eaux usées est demeurée la même à 85 \$ par unité résidentielle.

Il en est de même pour le remboursement des emprunts effectués pour l'exécution de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout : Ce sont des taxes de secteurs, imposées sur les immeubles desservis par les réseaux.

8. Les commerces qui utilisent des quantités d'eau plus importantes que les simples résidences paient-ils plus cher pour ce service?

Oui. Un taux de base est établi pour les unités résidentielles et, jusqu'en 2007, les tarifs pour les commerces ou industries étaient établis selon une estimation de leur consommation. En 2007, l'installation de compteurs d'eau dans certaines catégories d'immeubles non résidentiels a permis une distribution des coûts d'exploitation du réseau d'aqueduc plus équitable. Ainsi, depuis 2008, les immeubles munis de compteurs d'eau reçoivent une facturation bi-annuelle calculée en fonction d'un montant forfaitaire de base, plus l'eau additionnelle réellement consommée.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Envoi postal : Vous pouvez faire parvenir des chèques postdatés pour vos trois versements, à l'ordre de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, accompagnés des coupons correspondants. Veuillez inscrire le numéro de matricule à l'endos des chèques. Postez le tout à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, 100 Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2.

Institutions financières : Vous pouvez payer votre compte de taxes à la Caisse Populaire Desjardins, directement au comptoir, au guichet automatique ou par le réseau Internet de l'institution financière. Si vous payez au guichet ou par Internet, vous devez inscrire les 17 premiers chiffres (sans le F) du numéro de matricule apparaissant sur les coupons de paiement.

A l'hôtel de ville : Au comptoir de l'accueil situé au 100 Place de la Mairie. Le comptoir est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

DATES D'ÉCHÉANCE

Le compte de taxes (lorsqu'il est supérieur à 300 \$) est payable en trois versements, soit les 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 2009. Il est important de noter que lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible et porte intérêt. Le taux d'intérêt est de 12 % calculé annuellement.

IMPORTANT

Le compte de taxes est émis au nom du propriétaire inscrit au rôle d'évaluation au moment de la préparation des comptes. Si vous avez vendu votre propriété, vous devez faire suivre votre compte au nouveau propriétaire et nous en informer.

Si vous avez un créancier hypothécaire et que celui-ci est responsable du paiement de vos taxes, vous devez lui acheminer une copie du présent compte car aucune copie ne lui sera transmise par la municipalité.

Vous pouvez consulter le règlement de taxation en son entier sur le site Internet de la Municipalité, au www.municipalite.stfaustin.qc.ca

LE RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2009-2011 ET SON IMPACT SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

Rencontre avec les représentants du service d'évaluation de la MRC des Laurentides

Le vendredi 13 mars, de 19 h à 21 h30
Le 14 mars 2009, de 9 h à midi

À la salle du conseil de l'hôtel de ville
100 Place de la Mairie

Vous recevez dans le présent envoi, votre compte de taxes pour l'année 2009, sur lequel apparaît l'évaluation foncière de votre propriété.

Lors du dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal en octobre dernier, nous avons constaté un accroissement moyen de 57 % pour l'ensemble de la Municipalité. Cette augmentation a évidemment un impact sur le taux de la taxe foncière.

Les variations diffèrent selon les secteurs du territoire. En con-

séquence, certains verront le total de leur facture annuelle diminuer, alors que d'autres constateront une hausse de leur compte malgré la diminution substantielle du taux de taxation.

Conscient des questionnements suscités par le dépôt du nouveau rôle d'évaluation, le conseil municipal invite tous ses citoyens préoccupés par la fluctuation de la valeur de leur propriété à venir assister à une rencontre avec un représentant du service d'évaluation de la MRC des Laurentides pour obtenir de plus amples informations.

Quant sécurité rime avec visibilité

Récemment, la Sûreté du Québec a entrepris une campagne de sensibilisation auprès de la population afin d'attirer l'attention de cette dernière sur la nécessité pour les citoyens d'afficher leur numéro civique. Or, ce ne sont pas que les agents de police qui se butent régulièrement au manque d'identification des résidences dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, le Service de sécurité incendie est particulièrement vulnérable à ce phénomène notamment en raison du gabarit des camions incendies et des endroits parfois exigus qui rendent difficiles voire impossibles les manœuvres telles que les demi-tours.



À cet égard, les réalités géographiques caractéristiques de nos régions, telles que les rues étroites, les chemins sinueux et les grands espacements entre les entrées des résidences, rendent la tâche d'autant plus difficile aux pompiers dépêchés pour répondre aux alarmes incendies ou aux appels d'urgence. C'est d'ailleurs un aspect de la sécurité qui sera spécialement examiné lors des visites de prévention effectuées par le Service de sécurité incendie. Toutefois, puisque seulement 20 % des résidences seront visitées cette année, n'attendez pas pour vous identifier, il en va de votre sécurité!

De même, le service de l'urbanisme et de l'environnement procédera au cours des prochains mois à la révision de sa réglementation en matière de numérotation civique et des avis seront envoyés aux propriétaires qui n'auront pas affiché adéquatement leur numéro.

Pensez-y, l'absence d'identification d'une propriété peut avoir des conséquences graves lors d'une situation d'urgence!

Le reboisement des rives : c'est le temps plus que jamais

Cette année encore, le service de l'urbanisme et de l'environnement en collaboration avec le comité consultatif en environnement, offre à ses citoyens un programme de reboisement des rives privées. La municipalité a obtenu un prix intéressant auprès d'un grossiste et elle offre des arbustes à 50 % du prix coûtant aux citoyens désireux de reboiser leurs rives.

Tous les propriétaires riverains peuvent profiter du programme : vous n'avez qu'à compléter le bon de commande qui accompagne le présent bulletin et nous le retourner avec un chèque correspondant au montant total de votre commande. Les bons de commande devront parvenir à nos bureaux au plus tard le 15 avril. La distribution des arbustes se fera le 16 mai suivant.

Cette année plus que jamais, c'est le temps d'en profiter! Le Conseil municipal, à l'instar de l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides, a adopté une réglementation plus rigoureuse et l'obligation de reboiser les rives est d'autant plus pressante qu'un délai de 36 mois à compter de l'entrée en vigueur du règlement le 18 décembre 2008 a été fixé pour réaliser la revégétalisation des cinq premiers mètres de rives.

Pour plus d'information sur le programme, visitez notre site Web au www.municipalite.stfaustin.qc.ca ou communiquez avec le service de l'urbanisme et de l'environnement



Programme de Compostage



Une deuxième édition du Programme de compostage domestique est prévue au printemps 2009.

Ce programme, offert par le service de l'urbanisme et de l'environnement en collaboration avec Nova Envirocom Inc., propose une contribution monétaire égale de la part du citoyen et de la municipalité pour l'achat de composteurs, soit de 50/50.

De cette façon, le coût d'un composteur revient à environ 30 \$ pour le citoyen. Aussi, une séance de formation sur le compostage domestique dont la durée approximative est de 90 minutes est offerte lors de la distribution des composteurs.

Jusqu'ici, une centaine de citoyens de la municipalité ont participé à ce programme et leurs gestes VERTS contribuent tous les jours à la réduction du volume des matières résiduelles produites sur le territoire.

Comment participer? En remplissant le coupon ci-joint afin de nous signifier votre intérêt et le retourner avec votre paiement de taxes. Lorsqu'une centaine de noms auront été recueillis, un représentant du service de l'urbanisme et de l'environnement communiquera avec vous afin de vous informer des modalités du programme (paiement, date de distribution, etc). Vous pouvez également vous inscrire par courriel à environnement@municipalite.stfaustin.qc.ca



Je suis intéressé(e) par le Programme de compostage domestique



Nom du propriétaire : _____ Tél. (jour) : _____
 Adresse : _____ Tél. (soir) : _____
 Courriel : _____

CONFÉRENCE CSSS

Vous êtes en forme présentement! Le serez-vous dans un mois, 6 mois ou 1 an?

Dans le but de prévenir la perte d'autonomie chez les gens, le Centre de santé et de service sociaux des Sommets (CSSS des Sommets) et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré proposent des séances d'information sur différents sujets. Ainsi, une fois par mois en alternance, le Centre des Services Externes de Mont-Tremblant offrira sans frais, les services d'une infirmière, d'une thérapeute en réadaptation physique, d'un ergothérapeute, d'une diététiste, d'une psycho-éducatrice ou d'une technicienne en loisirs.

Sous forme de conférence, les séances d'information dureront une heure. Par la suite, un atelier selon la spécialité de l'intervenant, aura lieu.

Vous vous sentez vieillir et voulez avoir des trucs pour garder votre autonomie le plus longtemps possible, alors ces conférences sont pour vous. Informez-vous ou inscrivez-vous auprès de Christian Lecompte 819-688-2161.

Local où auront lieu les activités :

SALLE BELLEVUE

64, de la Culture, Saint-Faustin-Lac-Carré

Les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30

DATE PROVISOIRES	SUJET	ANIMATION
25 mars 2009	Cuisiner santé Suivi d'un atelier	Nutritionniste-diététiste
29 avril 2009	Prévenir les abus et Demeurer à domicile en toute sécurité	Corporation prévoyance envers les aînés
27 mai 2009	Les médicaments d'ordonnance et produits naturels, compatibles? Suivi d'un atelier	Infirmière

La municipalité remercie ses citoyens qui ont participé au programme Diagnostic résidentiel «MIEUX CONSOMMER»



Récolte de 6 230 \$

Grâce à la participation de nombreux résidents de la Municipalité, la campagne Hydro Québec a permis d'amasser 6 230 \$ pour la réalisation des deux projets collectifs ciblés au départ. Afin de préserver une partie de notre histoire, le conseil municipal souhaite réaliser, avec le montant recueilli, la reconstitution du quai de la gare et afin d'offrir de meilleures installations, améliorer le système d'éclairage extérieur au parc de la gare.

Diagnostic de consommation

Tous les ménages ayant répondu au questionnaire ont reçu un rapport personnalisé indiquant des mesures concrètes afin de réduire leur consommation d'énergie, donc d'économiser.

Remerciements

Nous remercions grandement la participation de toutes les personnes ayant répondu au questionnaire. Nous souhaitons également remercier les bénévoles qui ont cru au projet. Elles se sont impliquées, par de la sollicitation, car elles ont cru en la valeur des projets collectifs, mais également pour l'impact environnemental positif qui résulte de la diminution de notre consommation énergétique.

Même si la campagne est terminée dans notre région, il est toujours temps de vous renseigner sur les moyens de réduire votre consommation d'énergie au: www.courantcollectif.com ou 1 800 ÉNERGIE.

Spectacle pour enfants

LE MARDI 3 MARS À 14 h

À la salle de la Gare

Gratuit

Laissez les deux conteuses Martine et Sylvie vous entraîner dans l'aventure fantastique de ce célèbre conte. C'est l'histoire d'un petit garçon qui décide d'échanger la seule richesse de sa famille, une maigre vache, contre... Un haricot magique! Il devra faire preuve de courage et de ruse afin d'aller chercher le trésor du géant... au dessus des nuages... Un monde imaginaire rempli de défis et de rigolades vous attend!

Spectacle pour toute la famille (3 à 10 ans). Il est offert durant la semaine de relâche, et est ouvert à tous. Pour information 819 688-2161 poste 234.



BIBLIOTHÈQUE DU LAC

Conférences à venir

Semaine de relâche

Judi 5 mars à 13 h 30

Rencontre avec l'auteur de la série *Arielle Queen* (série jeunesse)

Michel J. Lévesque est l'auteur de la célèbre série pour jeunes « Arielle Queen ». Il a également été sélectionné pour le prix Communication-jeunesse 2007-2008.

Nous sommes heureux de l'accueillir chez lui, car l'auteur est originaire des Laurentides et il vit actuellement à Saint-Faustin-Lac Carré. Bien que ses livres soient disponibles à la bibliothèque, toutes les personnes intéressées à le rencontrer sont invitées à se présenter à la bibliothèque durant la semaine de relâche à la date et l'heure indiquées.

Samedi 21 mars à 10 h 30

ATELIER D'ÉCRITURE POUR LES 8-12 ANS AVEC L'ÉCRIVAIN MANON PLOUFFE

Depuis 1987, Manon Plouffe publie des romans jeunesse populaires auprès de sa clientèle. Ses livres ont gagné des prix et ont été publiés à l'étranger. Elle se spécialise dans les romans pour jeunes et dans l'écriture. Elle sera à la Bibliothèque du Lac pour offrir un atelier d'écriture aux jeunes de la municipalité.

Nous invitons les parents intéressés à inscrire leurs enfants à le faire à la bibliothèque.

Lundi 6 avril à 19 h

Micheline Duff, auteure de la trilogie « D'un silence à l'autre ».

Lundi 4 mai à 19 h

René Ouellet auteur du livre « Les portes du Québec »

Pour information 819 688-5434

St-Faustin et le curé Labelle

Par David Desjardins

Société d'histoire de la Repousse

(Saint-Faustin, Lac-Carré,
Lac-Supérieur)

2^{ème} partie

En 1871, on note l'existence de la première route qui contourne le massif par l'ouest en passant au nord du lac de la Ripousse et tourne plein nord en direction du Mont Blanc en traversant le Chemin des Lacs. Construite en terrain humide, elle sera vite abandonnée. Quelques années plus tard, on décide d'en construire une nouvelle en passant directement sur le massif, juste au nord du Lac à Caille. Demi-succès cependant, les colons commencent à passer mais cette route se forgera une réputation peu enviable: Benjamin de Montigny la décrira de cette manière: "Elle est bien connue, pourtant, depuis St-Jérôme jusqu'à la Rouge. Que dis-je, jusqu'à la Lièvre et jusqu'à la Gatineau. C'est la terreur du pionnier, mais aussi son épreuve. Celui qui va s'établir au-delà de Ste-Agathe et qui passe la Repousse (Ripousse) est considéré comme ayant franchi tous les plus grands obstacles. Que de gens ont rebroussé chemin en l'apercevant se dresser dans le sentier de la colonisation."

En 1882 la montagne de la Repousse sera finalement vaincue en contournant le massif par l'est, ce nouveau chemin fut accueilli avec un enthousiasme débordant par les colons de St-Faustin. Il est possible d'observer ce massif montagneux sur toute la longueur du chemin du lac Colibri en regardant vers le sud.

Les principaux acteurs de cette époque sont disparus mais les montagnes de St-Faustin demeurent. Elles ne font plus terreur aux colons mais aux camionneurs: combien de ceux-ci ont raté une courbe contournant l'une de ces fameuses montagnes?



La photographie vous intéresse?

Concours photo 2009
Ne manquez pas votre chance
Inscription jusqu'au 1^{er} avril 2009



Catégorie 17 ans et moins

1^{er} prix : Caméra digitale

2^{ème} prix : 100 \$ en argent

Catégorie adulte

1^{er} prix : 125 \$ en argent

2^{ème} prix : 100 \$ en argent

3 thèmes

- Photo insolite, étrange, inhabituelle
- Photo de soir, de nuit, ou de la lune
- Les nouveautés, les améliorations du village

Pour les résident(e)s de Saint-Faustin-Lac-Carré seulement. Film et développement inclus.

En collaboration avec notre partenaire

Pour plus d'information 819 688-2161 p. 258

Procurez-vous le formulaire d'inscription à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, chez Familiprix ou au www.municipalite.stfaustin.qc.ca

 **Familiprix**

Saint-Faustin-Lac-Carré

BLOC-NOTES



Le 9-1-1 IMPORTANT

Le service **9-1-1** vous permet d'accéder à tous les services d'urgence (policiers, ambulance, pompiers...) **EN PLUS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PROTECTION CANINE.** Dans ces deux derniers cas, on utilise le 911 uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de l'administration municipale: chemin inondé, arbre tombé sur la route, fuite d'eau, refoulement d'égout, chien ou autre animal dangereux.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

- Hôtel de ville
100, place de la Mairie,
Saint-Faustin-Lac-Carré J0T 1J2
Téléphone: 819 688-2161
ou 819 326-0407
(Boîtes vocales accessibles
24 heures sur 24)
- Télécopieur: 819 688-6791
- Feux et appels d'urgence : 911
- Travaux publics: 819 688-2161 poste 224
- Site internet:
www.municipalite.stfaustin.qc.ca
Courriel: dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
- Centre communautaire (salle Bellevue)
64, rue de la Culture, Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-1264
- Bibliothèque du Lac
64, rue de la Culture, Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-5434

BULLETIN MUNICIPAL

Coordination :
Danielle Gauthier
Directrice du greffe et communications

Comité du Bulletin :
Pierre Poirier, maire
Norman Thibault, conseiller
Diane Lachaine, conseillère

Collaboration : **Christine Nantel**
Directrice sports, loisirs et culture

Infographie et impression :
Imprimerie Léonard Inc.

Également disponible sur Internet au
www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Prochaine parution : juin 2009

Séances du conseil municipal

Le premier mardi de chaque mois à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 100, Place de la Mairie.

OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

DU LUNDI AU VENDREDI - 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour dépôt de courrier en dehors des heures d'ouverture, utilisez l'ouverture dans la porte de la salle du conseil à l'hôtel de ville.